



Réponse

au postulat interpartis 20240027, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Tanner Anna, Groupe PS/JS, Boly Kady, Groupe PSR, Lehmann Caroline, Groupe PVL+, Tennenbaum Ruth, Groupe Alliance Verte, Bucher Juliet, Groupe PS/JS, « Un bureau de l'égalité pour Bienne »

Le postulat demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de créer un bureau de l'égalité à destination à la fois des autorités, de la population et du monde économique. Le Conseil municipal prend position comme suit :

Depuis plusieurs années, l'Administration municipale de Bienne dispose, en tant qu'employeur, d'une politique d'égalité et d'un Comité pour l'égalité. À ce sujet, le Conseil municipal renvoie également au rapport sur la diversité au sein de l'Administration municipale présenté au Parlement en avril 2024. Après analyse de la situation en matière de diversité au sein de l'Administration municipale, il a été décidé de renommer ce comité en « Comité pour l'égalité et la diversité ». Celui-ci se compose d'un nombre égal de femmes et d'hommes et de représentantes et représentants de toutes les directions. Il traite régulièrement de thématiques en lien avec la promotion de l'égalité et de la diversité. Il dispose, sous la forme de corapports, d'un droit de regard sur toutes les questions d'égalité concernant le personnel de la Ville et il est consulté régulièrement à ce sujet. L'existence et le rôle du comité sont définis par le règlement du personnel (RPers 1.5.3-1, art. 3) et l'ordonnance sur le personnel (OPers 1.5.3-1.1, art. 2). Le comité traite toutefois uniquement des questions d'égalité concernant les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration municipale.

Le Conseil municipal considère que la création d'un bureau de l'égalité destiné à fournir des prestations à l'ensemble de la population n'est pas envisageable, ne serait-ce qu'au vu de la situation financière de la Ville. L'exemple de la Ville de Berne, qui dispose d'un bureau de l'égalité depuis 1996, montre qu'il faudrait mobiliser d'importantes ressources humaines et financières¹. Au-delà de cette considération, on peut également se demander si un bureau indépendant à l'échelle communale, en plus de la structure existant déjà au niveau cantonal, apporterait réellement une valeur ajoutée mesurable et durable. En effet, les services du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme s'adressent déjà à toute la population du canton de Berne². Il conseille les particuliers, les organisations, les entreprises, les administrations et les autorités sur les questions d'égalité et leur communique les coordonnées des centres de conseil. Il développe également des mesures, des projets et des instruments de promotion de l'égalité. L'Administration municipale ainsi que la population intéressée peuvent donc tout à fait s'adresser au bureau cantonal, ce qui rend superflue, sur le principe même, la création d'un bureau de l'égalité propre à Bienne. Par ailleurs, il convient de mentionner l'existence du Réseau égalité Berne francophone, mis en place par le Conseil-exécutif et fonctionnant comme

¹ Le bureau de l'égalité de la Ville de Berne dispose d'un budget global de 830 000 francs et de 3,7 postes à temps complet. Il emploie également une stagiaire universitaire et une apprentie (chiffres du budget 2024).

² <https://www.sta.be.ch/fr/start/ueber-uns/gleichstellung-im-kanton-bern/fachstelle-fuer-die-gleichstellung.html>

une commission extraparlamentaire régionale permanente³, qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans la partie francophone du canton de Berne⁴.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat interpartis 20240027 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 19 juin 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· Postulat interpartis 20240027

³ Le Réseau égalité Berne francophone se compose de sept à treize membres : des représentantes et représentants d'organisations et d'institutions, des particuliers qui s'intéressent aux questions d'égalité, ainsi que des représentantes et représentants d'entreprises et des partenaires sociaux actifs dans le Jura bernois et dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne.

⁴ <https://www.sta.be.ch/fr/start/ueber-uns/gleichstellung-im-kanton-bern/reseau-egalite.html>



Vorstoss Nr. / Interv. No : 20240027

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport : _____

Postulat

Un bureau de l'égalité pour Bienne

Le Conseil municipal est chargé d'examiner la possibilité de créer au sein de l'administration municipale un service spécialisé de l'égalité et de la diversité dont le rôle serait de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de la diversité, ainsi que de lutter contre les abus et les stéréotypes liés notamment au genre, à l'origine, à la langue, à la couleur, aux croyances, aux situations d'handicap.

Ce service pourrait avoir pour mission, par exemple, de mettre en place et développer une politique RH qui encourage l'égalité des chances et la diversité au sein de l'administration communale ; de réaliser et coordonner des projets destinés à l'administration municipale et à la population dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; d'agir comme interface en répondant à toutes les questions relatives à l'égalité et à la diversité que lui adressent la population, les organisations, les entreprises et l'administration ; de soutenir des actions des associations visant à sensibiliser la population sur les questions d'égalité et de diversité.

Il pourrait prendre différentes formes, par exemple :

- Une collaboration avec d'autres services spécialisés de Bienne, de la région et du canton ;
- Un regroupement de personnes au sein de l'administration municipale qui se penchent intensivement sur le thème et développent des stratégies et des mesures ;
- Un élargissement des tâches actuelles du bureau de l'intégration.

Motivations :

Contrairement à d'autres villes, notamment Berne et Lausanne, la ville de Bienne ne dispose pas d'un service spécialisé sur les questions d'égalité et de diversité pour la population en général. En confiant cette tâche à un bureau spécialisé, celui-ci pourra définir et développer une politique communale active en matière d'égalité pour la ville de Bienne. Le fait d'avoir des processus ou des organes existants qui traitent des questions liées à l'égalité pour le personnel communal ne justifie pas la non-crétion d'un bureau spécialisé en la matière destiné à toute la population. Sa création permettrait non seulement d'offrir à l'administration municipale et au grand public des conseils spécialisés, ainsi qu'un soutien juridique, mais également de promouvoir des actions et campagnes à plus long terme et des formations spécifiques en la matière.

Encourager l'égalité et la diversité assure le développement durable d'une société et la ville de Bienne, si riche par la diversité de sa population, se doit de promouvoir de manière

exemplaire les valeurs d'égalité et de diversité auprès de son administration et de sa population.

Bienne, le 18 janvier 2023

Les groupes parlementaires :



Ruth Kilezi (PSR)



Anna Tanner (SP)

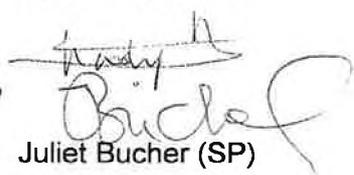
Kady Boly (PSR)



Caroline Lehmann (GL)



Ruth Tennenbaum (AV)



Juliet Bucher (SP)